

<p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</p> 	GdC	<h2>Guide du Comité</h2> <h3>Règlement Championnat du Finistère Adulte</h3>	<p>Adoption: 15-07-2023</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2023</p> <p>Validité: permanente</p>

Article 1 : généralités

Article 2 : autorisation

Article 3 : logiciel de gestion du CDF

Article 4 : juge-arbitrage

Article 5 : inscriptions

Article 6 : [échéanciers](#)

Article 7 : règles du jeu

Article 8 : volants

Article 9 : horaires

Article 10 : récompenses

Article 1 : généralités

Le Championnat Départemental Adulte (CDA) est un tournoi unique sur qualification pour les joueurs des clubs affiliés au Comité du Finistère (CODEP 29).

Il permet de décerner les titres de Champions du Finistère dans les catégories ~~D, R5 & R6, R4~~, N, R, D, P et Vétérán (~~V2-V3; V4 & plus~~) en simple, double et mixte.

Le Championnat se déroule selon les règles du RGC, et ce présent règlement permet d'en préciser le mode de qualification et les informations d'organisation.

Article 2 : autorisation

Le tournoi doit faire l'objet d'une demande d'autorisation sur Poona par le CODEP 29.

Article 3 : logiciel de gestion du CDA

Le tournoi sera géré sur Badnet

Article 4 : juge-arbitrage

Un juge-arbitre **ou des juges-arbitres seront** nommés pour le tournoi. **Leurs** indemnités et **leurs** frais sont pris en charge par le CODEP 29.

Article 5 : inscriptions

Les inscriptions sont à faire en ligne sur Badnet exclusivement. ~~sans effectuer de paiement~~

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le club en cause.

~~Les droits d'inscription seront à régler à réception de la facture (éditée par le Comité, à l'issue de la compétition).~~

Les droits d'engagements sont fixés par le CA du CODEP 29, et disponibles dans la fiche **05.00** Dispositions pour la saison en cours.

La date de prise en compte du CPPH pour la participation est fixée à J-15 (15 jours avant le début du tournoi).

En fonction du nombre d'inscrits par tableau, et de la capacité maximale d'accueil de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Regrouper des séries
- Limiter le nombre d'inscrits par tableau à 8, 12 ou 16 (joueur ou paire)
- Annuler un tableau

~~Le nombre de joueurs (ou paires) par tableau étant limité, la sélection retiendra les meilleurs inscrits dans chaque tableau en fonction du CPPH à J-15.~~

~~Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon le critère ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH.~~

Dans les tableaux où une limite est fixée et dépassée, les joueurs qui ne sont pas acceptés sont placés sur liste de remplaçants.

En simple, un joueur forfait pourra être remplacé par un joueur placé en premier sur la liste des remplaçants du tableau concerné.

En double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il n'a pas nommé de nouveau partenaire dans le délai imparti par le juge-arbitre, il sera lui-même retiré du tableau et la paire placée première sur la liste des remplaçants du tableau pourra prendre la place ainsi libérée.

~~Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.~~

Les joueurs cadets classés N ou R sont automatiquement acceptés si leur CPPH leur permet d'être qualifié dans leur tableau.

Les joueurs cadets classés D ou P et les joueurs minimes, quel que soit leur classement, ne seront acceptés que si des places sont disponibles dans leur tableau, après avoir accepté les joueurs junior, senior et vétéran.

Les joueurs vétérans peuvent choisir de s'inscrire en tableau senior ou vétéran. Il est autorisé de s'inscrire en senior dans un tableau, et vétéran dans un autre.

Article 6 : ~~format des tableaux~~ échéancier

~~Le tournoi se déroule dans les cinq disciplines : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte dans les 4 catégories D, R5 & R6, R4, N, selon les regroupements suivants :~~

- ~~• Simples homme et dame dans chaque catégorie (8 places par tableau)~~
- ~~• Doubles homme et dame N à R4, R5 à D (8 équipes par tableau).~~
- ~~• Double mixte open, de N à D, en élimination directe (32 équipes maximum).~~

~~En vétérans, tous les tableaux seront proposés dans deux catégories séparées :~~

- ~~• V2 & V3 (8 places par tableau)~~
- ~~• V4 & plus (8 places par tableau)~~

~~Les vétérans V4 et plus pourront s'inscrire en V2-V3.~~

~~Tous les joueurs peuvent participer aux trois tableaux (simple, double et mixte).~~

~~La confection des tableaux, en partenariat avec le juge-arbitre, sera réalisée par le CODEP 29. Le CODEP 29 se réserve le droit de regrouper les séries en cas de nécessité.~~

Échéancier prévisionnel de la compétition (sous réserve des contraintes liées au RGC):

Samedi	Dimanche
Les simples (le matin) et les mixtes (après-midi) jusqu'aux demi-finales incluses.	Les doubles hommes et dames le matin Phases finales des simples et mixtes dans l'après-midi.

Article 7 : surclassement

Chaque joueur devra s'inscrire dans le tableau de son classement.

~~Les joueurs vétérans peuvent s'inscrire en tableau vétéran ou senior.~~

En double, un joueur peut s'inscrire dans la catégorie supérieure, si et seulement si son partenaire a le classement de la catégorie supérieure.

Article 8 : volants :

Les volants sont fournis par le comité, à hauteur de 3 volants par match maximum. Au-delà, c'est aux joueurs de fournir les volants **classés Elite ou Standard**, au partage **entre les joueurs**.

Article 9 : horaires

Les horaires cadre du championnat sont:

- Samedi: 9h - 23h.
- Dimanche: 9h - 19h.

Article 10 : récompenses

Des **médailles** récompenseront les champions **et vice-champions** départementaux.

Valorisation pour les clubs :

Dans le cadre du projet de fonctionnement clubs – comité, les clubs qui accueillent un plateau sont crédités de 150 points.

Comme pour l'ensemble des compétitions officielles, les différents intervenants devront respecter les Codes de Conduite en vigueur:

- 1 Code de Conduite des joueurs
- 2 Code de Conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs
- 3 Code de Conduite des Officiels Techniques